

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

D Nombre de conseillers :

En exercice : 11
 Présents : 10
 Votants : 11

E Date de convocation :

11 décembre 2025

L Date d'affichage :

11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, mardi 16 décembre, à 20h, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

P Présents : Elodie BRUN, Odile DOMERGUE, Sabine GRZYB, Marie Hélène VIVENS, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusé : Gérard ABRIC procuration à Roger LAURENS

Secrétaire de séance : Odile DOMERGUE

OBJET : PRIX DE L'EAU – ANNEE 2026

E Le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les tarifs 2025 pour 2026, à savoir :

R Pour l'abonnement annuel :

- 140 €

A Pour la consommation :

- 2.60 € m³

T Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

I **VALIDE** pour l'année 2026 les tarifs présentés ci-dessus,

N Le Maire, Roger LAURENS

Fait à Alzon, le 16 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.